

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2021-35(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 18 octobre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 28 septembre 2021  
Nombre d'élus en exercice : 22  
Présents : 14  
Absents : 8  
Votants : 14  
Réception en Préfecture le :  
Délibération certifiée exécutoire le :  
Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présent(e)s : Mesdames Lila DESJARDINS, Marion MAGNAN, Marie-Claude BRUSAT (représentant madame MORINEAUD), Michèle MOUTTE, Patricia PAUL, Laurie SARDELLA, Messieurs Claude BONDIL, Robert GAY, Marcel GOSSA, Maurice JAYET, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX (ayant reçu pouvoir de madame GRANET-BRUNELLO), Jean-Michel TRON.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Stéphanie COLOMBÉRO, Patricia GRANET-BRUNELLO (ayant donné pouvoir à monsieur ROUX), Isabelle MORINEAUD (représentée par madame BRUSAT), Sandra RAPONI, Messieurs Alain DELSAUX, Benoît GAUVAN, Bernard LIPERINI, Daniel SPAGNOU.

Objet : **Décision Modificative n°1 de l'exercice 2021**

**Le Président expose :**

La décision modificative n°1 que j'ai l'honneur de vous soumettre est une décision technique et qui prend également en compte la subvention versée par l'État au titre de la contribution du SDIS 04 à la tenue des centres de vaccinations.

La décision modificative n°1 s'élève à **1 287 400 euros**. La répartition par section est la suivante :

- Section de fonctionnement : 395 400 euros
- Section d'investissement : 892 000 euros

Je vous propose d'étudier, par section, l'affectation de ces crédits étant précisé que, comme pour le budget primitif 2021, le vote s'effectue au niveau du chapitre.

A. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 13 : CHARGES DE PERSONNELS	34 997,00 €
--	-------------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'augmenter de 34 997 euros les recettes liées aux remboursements des rémunérations des personnels (personnels mis à disposition ou assurances).

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Article	Libellé article	Montant
6419	Remboursements sur rémunérations	34 997,00 €

<b>CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE</b>
--

<b>261 000,00 €</b>
---------------------

1°) Commentaire :

Dans le cadre de la tenue des centres de vaccinations, le ministère de l'intérieur a versé au SDIS 04 une avance de 261 000 euros sur les dépenses engendrées par ces opérations.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Article	Libellé article	Montant
70878	Facturation a des tiers	261 000,00 €

<b>CHAPITRE 74 : CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS</b>
--

<b>99 403,00 €</b>
--------------------

1°) Commentaire :

Dans le cadre de la convention entre le conseil départemental et le SDIS 04, et en application de l'avenant n°4 voté par l'assemblée départementale le 22 juillet dernier, je vous propose d'augmenter de 99 403 euros la contribution votée lors du vote du B.P. 2021.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Article	Libellé article	Montant
7473	Département	99 403,00 €

LE MONTANT TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT S'ÉLÈVE À 395 400 EUROS.

**B. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>CHAPITRE 011 : CHARGES À CARACTÈRE GENERAL</b>
---

<b>98 860,00 €</b>
--------------------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'augmenter les crédits des articles suivants :

- Eau et d'assainissements (complément de dotation) : + 2 400,00 €
- Fournitures d'entretien des locaux (complément de dotation suite aux dépenses COVID) : + 9 000,00 €
- Fournitures produits pharmaceutiques (complément de dotation suite aux dépenses COVID) : + 16 500€
- Entretien des bâtiments (complément de dotation) : + 3 000 €
- Locations mobilières autres (complément de dotation) : + 350 €
- Entretien des véhicules (complément de dotation) : + 40 000 €
- Abonnements (complément de dotation) : + 710 €
- Versement à des organismes de formation (complément de dotation) : + 42 400 €
- Frais d'affranchissement (complément de dotation) : + 5 500 €

Il vous est proposé de réduire de 2 000 euros les crédits ouverts sur l'article de fournitures d'entretien, de 11 500 euros l'article catalogues et imprimés et 7 500 euros de services bancaires.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Articles	Libellés articles	Montant
60611	Eau et assainissement	2 400,00 €
606311	Fournitures d'entretien locaux	9 000,00 €
606312	Autres fournitures d'entretien	-2 000,00 €
606681	Autres produits pharmaceutiques - consommables P.U.I.	16 500,00 €
60687	Autres matériels et fournitures bâtiments	3 000,00 €
61352	Locations mobilières autres	350,00 €
61551	Matériels roulants	40 000,00 €
61821	Abonnements	710,00 €
6184	Versement a des organismes de formation	42 400,00 €
6236	Catalogues et imprimés	-11 500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	5 500,00 €
627	Services bancaires	-7 500,00 €

**CHAPITRE 012 :  
CHARGES DE PERSONNELS**

**83 340,00 €**

1°) Commentaire :

Dans le cadre du programme de formation 2021, il vous est proposé un virement de crédits entre le chapitre 011 (versement à organisme de formation) que nous venons d'examiner par la diminution de l'article 6414122 (indemnités de formation des centres de secours) à hauteur de - 40 000 euros. D'autre part, et compte tenu d'une augmentation des dépenses d'indemnités des sapeurs-pompiers volontaires pour des activités opérationnelles liées aux nombreux renforts dans le cadre de la solidarité interdépartementale, il vous est proposé d'augmenter de 103 400 euros les crédits ouverts sur l'article 641411. Il convient toutefois de préciser que ces dépenses supplémentaires sont couvertes par un remboursement du ministère de l'Intérieur. Enfin, il convient de compléter les crédits des gardes postées de 19 940 euros.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Articles	Libellés articles	Montant
6414111	Indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires	103 400,00 €
6414122	Indemnités formation centre de secours	- 40 000,00 €
641414	Gardes	19 940,00 €

**CHAPITRE 65 :  
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

**23 200,00 €**

1°) Commentaire :

La cotisation du SDIS pour la retraite des sapeurs-pompiers volontaires (N.P.F.R.) est imputée sur ce chapitre. Il vous est proposé de compléter de 21 000 euros la dotation prévue dans le cadre du B.P. 2021. D'autre part, il vous est également proposé de compléter de 2 200 euros la dotation de l'article où sont rattachées les subventions aux associations.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Articles	Libellés articles	Montant
6558	Autres contributions obligatoires	21 000,00 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	2 200,00 €

<b>CHAPITRE 66 : FRAIS FINANCIERS</b>	<b>-25 000,00 €</b>
---	---------------------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé de réduire de 25 000 euros les frais financiers.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Articles	Libellés articles	Montant
66111	Intérêts	-20 000,00 €
6615	Intérêts des comptes courants	-5 000,00 €

<b>CHAPITRE 68 : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>215 000,00 €</b>
--	---------------------

1°) Commentaire :

Dans le cadre de la tenue des centres de vaccinations par le SDIS, le ministère de l'intérieur a versé une avance de 261 000 euros pour faire face aux dépenses engendrées par ces opérations. A ce jour, le montant réel des dépenses pour le SDIS 04 n'atteint pas encore le montant de la subvention. Par prudence, il vous est proposé de provisionner 215 000 euros.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Articles	Libellés articles	Montant
6817	DOTATIONS ET PROVISIONS	215 000,00 €

**LE MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT S'ÉLÈVE À 395 400 EUROS.**

Pour la section d'investissement, il s'agit d'inscrire des recettes et des dépenses pour constater des écritures d'ordre. Ces opérations s'équilibrent en recettes et en dépenses.

**C) RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<b>CHAPITRE 041 : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>892 000,00 €</b>
---	---------------------

1°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Articles	Libellés articles	Montant
1321	SUBVENTIONS D'ÉTAT ET ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX	848 360,00 €
13931	SUBVENTIONS D'ÉTAT ET ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX - FAI	43 640,00 €

**LE MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ÉLÈVE À 892 000 EUROS.**

**D) DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

